

CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DES LOCALITES DU NORD GORGOL

TERMES DE REFERENCES

**CONSTRUCTION DE BANCS MULTIFONCTIONNELS ET BOUTIQUES DE VENTE
DANS SIX COMMUNES DE LA MOUGHATAA DE MBOUT**

JANVIER 2018

1. CONTEXTE:

Caritas Mauritanie gère des projets de promotion humaine et de développement dans le pays depuis plus de quarante ans. Elle dispose d'une longue expérience pour la mise en œuvre de projets de développement ruraux. Les actions de Caritas se fondent sur l'identification de groupes à travers une relation de proximité, l'appui au renforcement de leurs capacités d'analyse, et l'accompagnement de leurs projets issus de ces analyses, dans leur diversité. Parmi ses partenaires Caritas Mauritanie entretient une relation étroite avec Caritas Espagne.

Depuis 2015 Cáritas Espagne et Caritas Mauritanie exécutent un programme de développement communautaire villageois dans la Moughataa de M'Bout, au nord du Gorgol, financé par la Coopération Espagnole, (AECID).

2. CONVENTION DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DES LOCALITES DU NORD GORGOL

Convention financé par l'AECID du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2018.

La zone du projet se compose des 40 villages dans les communes de: M'Bout, Foum Gleita, Chelkhet Tiyab, Lahrache, Tikwabra et Souffa (*Voir Annexe 1*).

Les bénéficiaires directes sont 34.404 habitants (4.915 ménages). La zone est peuplée en majorité par des populations arabo-berbères. Ces populations sont caractérisées par un faible degré de structuration économique, par un manque de réflexe pour se regrouper et faire vivre des associations de base.

Les bénéficiaires sont en grande partie analphabètes. Ils tirent leurs faibles revenus du petit élevage, de l'artisanat, du transfert financier et de denrées grâce aux migrations des hommes, et également de l'aide alimentaire de l'Etat. De plus, ils sont rarement propriétaires des terres et le «métayage» est largement pratiqué.

Du fait des migrations saisonnières ou définitives des hommes, de nombreuses femmes se retrouvent dans la position de chef de ménage.

Objectif global du programme:

Structuration de la société civile dans la zone pour améliorer les capacités de résilience des bénéficiaires.

Objectifs spécifiques:

OS1: Développer la cohésion sociale des associations à travers des actions concrètes qui renforcent les services de base et contribuent au développement territorial

OS2: Améliorer la résilience des communautés aux crises alimentaires en améliorant l'efficacité et l'efficience de la production agro-pastorale pour leur propre consommation

OS3: Augmenter le revenu des ménages à travers le renforcement des capacités des organisations de base pour développer des AGR

OS4: Mettre en place un système de suivi/évaluation des activités et des résultats du Convenio.

3. OBJECTIF DU CONTRAT

L'objectif est la construction de 06 bâtiments qui auront une double fonction : une partie sera destinée au banc multifonctionnel et l'autre comme boutique pour la vente des produits.

A. OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent CPT a pour objet de préciser les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre par le prestataire attributaire du marché de travaux de construction de six bancs multifonctionnels et boutiques dans les localités suivantes :

Communes	Villages
Foum Gleita	Rakna II
Foum Gleita	Ndam Yalalbé
Tikobra	Mbeidiyatt
Lahrach	Awcheikeiche

Foum Gleita	Rakna II
Soufa	Vraladoum

B. NATURE DES TRAVAUX

Les travaux consistent à :

1. L'installation et repli du chantier
2. Terrassement (toutes sorte de fouilles et remblai)
3. Le gros œuvre (béton armé, maçonnerie et enduit)
4. La menuiserie (portes fenêtres et grilles métalliques).
5. Étanchéité
6. Peinture

4. LES TRAVAUX

A. Installation de chantier

Les matériaux utilisés et l'exécution de l'ouvrage devront satisfaire aux conditions techniques définies par les documents suivants :

1. Les lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires en vigueur pour tous les travaux du bâtiment
2. Les normes publiées par L'A.F.N.O.R.
3. Les règlements et normes propres aux administrations et services publics Mauritanien

Les surfaces et dimensions du bâtiment de toutes nature et les niveaux prévus et de manière générale toutes les indications des pièces graphiques et écrites ne pourront, en aucun cas être modifiées par une entreprise sans l'accord écrit du maitre de l'ouvrage.

Ce poste comprend la mobilisation de l'ensemble des moyens humains et logistiques pour le démarrage effectif des travaux :

- Organisation de l'aire de chantier en y aménageant
- Les différents circuits des approvisionnements et de transports des matériaux à évacuer vers la décharge publique
- Les différentes aires de stockages des matériaux bruts (sable, gravier....) et de manutention

B. Gardiennage du chantier et branchement provisoire :

Ce poste comprend :

- Le gardiennage de chantier de jour et de nuit pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception
- L'entreprise mettra le personnel suffisant pour assurer convenablement l'accompli cément de cette tâche

C. Tenue Chantier : Nettoyage Périodique et général

Ce poste comprend :

- Le nettoyage du chantier et sa tenue pendant toute la période des travaux
- Le nettoyage général pour les différentes réceptions et à la demande de la Maitrise d'œuvre
- Le repli de l'entreprise et la démobilisation de son matériel

D. Terrassements

Implantation :

Avant de procéder à l'exécution des travaux, il faut d'abord l'implantation des différentes parties du projet. Pour cette opération, il faudra procéder également à la mise en place des piquets dont les têtes seront rattachées à des repères fixes. Les travaux d'implantation seront dirigés par un responsable technique de l'entreprise et sera contrôlée par le coordinateur du Convenio ou un membre de l'équipe du projet.

Terrassement Généraux :

Considérer un dressement ou nivellement pour mettre une cote horizontale. La plateforme doit présenter une surface uniforme, les terres végétales décapées seront mises en dépôts pour une utilisation exempte.

Les réglages de terres, gravillons, cailloux se seront effectués par couche d'épaisseur maximum de 0.25m.

La surface de plateforme obtenue doit être plane et exempte de dépression supérieur à 0.05m.

Fouilles :

Les fouilles doivent être exécutées manuellement par la descente d'un homme au fond à la condition d'une surface de 1m² pour les sections rectangulaires, le fond des fouilles sera dressé horizontalement en plan, elles doivent être obligatoirement verticale, bien arrosées et compactées avant tout bétonnage.

Les travaux du bétonnage :

Le coulage

Le béton pour Le coulage doit être coulé de manière à obtenir un béton uniforme et compact, enrobant entièrement les armatures. Les coffrages doivent être remplis afin d'éviter des séparations ou ségrégations du béton. Les distances des armatures entre elles, et les parois des coffrages doivent être suffisants pour permettre le remplissage de tous les vides par le béton.

Les coffrages doivent être nettoyés à fond, dépourvus d'éclats de bois ou autres irrégularités provenant d'utilisation antérieures et seront trempés d'eau avant le démarrage du coulage. Le béton est coulé immédiatement après le malaxage, tout béton qui n'a pas été utilisé pendant une demi-heure, ce malaxage sera rejeté. Et pour la reprise du béton coulé à moitié, il faudra faire des inclinaisons de 45 degré, puis repris avec du produit SIKA.

Fabrication et dosage du béton :

Le béton utilisé sera confectionné au chantier, le transport du béton de production à l'endroit du coulage se fera de manière que le béton ne sera ni désagrégé ni polluer. Le dosage sera approuvé par le maître d'œuvre et devra remplir les conditions suivantes :

- Le dosage des agrégats (sable, gravier, ciment) ainsi que l'eau.
- Le dosage du béton sera exécuté de telles manières que les exigences quant à sa solidité ; la proportion eau-ciment, sa consistance, son étanchéité et les adjuvants soient respectés.

Le béton propreté

Le béton de propreté dosé à 150kg/m³ de béton avec un malaxage posé sous les semelles, longrines et le soubassement par une couche d'épaisseur 5 cm.

Le béton armé des semelles :

Le béton armé des semelles isolées de dimensions 80x80x20 sera exécuté avec un dosage de 350kg de ciment/m³ de béton.

Le béton armé des longrines :

Des longrines de dimensions 20x30 qui seront posées sur des prés-poteaux de 45 cm de recouvrement, dont le béton sera dosé à 350kg de ciment/m³. suivant un malaxage homogène.

Le béton armé pour les poteaux

Des poteaux de 15x15x300 de dimensions et ferrailage comme l'indique les détails des ferrailages sur les plans. Dosage et malaxage idem que les longrines.

Dallage sol:

L'entrepreneur aura la charge de la réalisation d'un dallage sur plein-terre du bâtiment. Ce dallage sera réalisé en béton armé de fer diamètre 6 et dosé à 350kg de ciment par mètre cube d'une épaisseur de 10 cm. il sera coulé sur un béton de propreté posé sur la forme.

Le béton armé des poutres :

Des poutres Po1 de dimensions 15x40 comme prévus les plans d'exécution. Dosage et mélange idem que longrines, poteaux...

Le plancher en corps creux :

Une dalle de compression de 4cm d'épaisseur sera dressé au-dessus des hourdis posés sur des poutrelles préfabriquées (éléments) sera coulé une seule fois, avec un béton homogène ; dosé à 350kg/m³.

E. La maçonnerie

Les blocs de béton manufacturés creux, seront confectionnés avec béton homogène et à l'aide de vibro-pondeuse. Ils ne comporteront aucune déféctuosité, telle que fissuration, déformation ou arrachement. Leurs faces seront planes et leurs arrêtes rectilignes, le cas échéant, les éléments concernés devront être retirés du chantier. Leurs faces destinées à être enduites seront rugueuses, et présenteront une bonne adhérence à l'enduit.

F. Enduits lissés

L'enduit sera constitué :

- Une couche de finition donnant l'aspect de l'enduit fini parachevant l'imperméabilité, dosage : 350kg de CPA par m³ de sable. L'épaisseur totale, de la couche d'enduit, sera de 2 cm au maximum.

Qualité des enduits finis :

Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flache ni bosses, exemptes de soufflures, fissures.

L'adhérence des enduits aux supports sera parfaite. Aucune partie ne devra sonner creux sous le choc du marteau.

Ils seront appliqués aussi bien aux murs intérieurs, extérieurs qu'à l'acrotère du bâtiment.

G. Forme de pente :

Elle sera réalisée en béton dosé à 200kg de ciment/m³. L'épaisseur minimale de cette forme, au niveau des gouttières ne doit pas être inférieure à 3 cm. Les pentes aménagées doivent aux moins être égales à 1.5%.

H. Gargouilles préfabriquées :

Elles seront exécutées en Béton armé de même composition que le béton armé en élévation, coulées dans des coffrages spéciaux et auront un aspect fini très net. Leurs sections et leurs formes seront proposés, sur un échantillon, à l'approbation du maitre d'œuvre, par l'entrepreneur en cours d'exécution.

I. Menuiserie :

- Porte métallique à un battant de 80*210
- Porte métallique à un battant de 120*120
- Fenêtres métalliques à un battant de 100*100
- Grilles métallique de 100*25

J. Électricité :

Installation électrique (câblage, interrupteur, prise) et équipements solaires toutes sujétions.

K. Peinture :

Peinture sur façades et plafond :

Fourniture et mise en œuvre de peinture sur façade y compris ce qui suit :

- Préparation de la surface
- Finition d'enduit
- Peinture de coloration
- Couche de protection et toutes autres sujétions
- Mise en œuvre de 2 couches de peinture sur les parties concernées des façades
- 1 couche d'impression au vinyle diluée a 10 d'eau

Peinture tyrolienne sur les façades se fera conformément aux règles de l'art avec toutes les autres sujétions.

Peinture à l'huile sur murs intérieurs :

Comprend :

- 1 Brossage énergétique et général
- 1 couche d'impression au vinyle diluée a 10 d'eau
- Ratisage au couteau à l'enduit tout prêt
- Ponçage de l'enduit
- Une première couche à l'huile pure prête à l'emploi
- Une deuxième couche à l'huile pure prête à l'emploi (application 3 heures après la première)

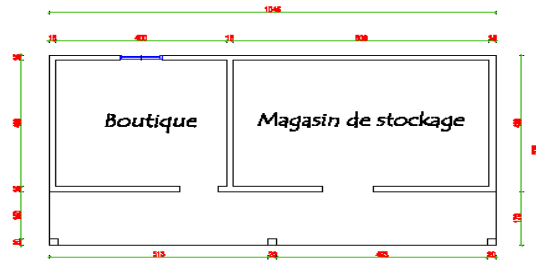
Échantillon à présenter au maitre d'ouvrage pour validation d'un choix.

DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U	MONTANT
Installation de chantier				
Installation de chantier et panneaux de chantier	FF	6		
Terrassement				
Fouilles pour fondations	m ³	168		
Remblai au droit des fondations	m ³	108		
Remblai sous dallage y compris compactage	m ³	192		
GROS ŒUVRES RDC				
Infrastructure				
Béton de propreté	m ³	9		
BA pour semelle fiantes	m ³	25,8		
BA pour chainages bas et longrines	m ³	8,4		
BA pour dallage Bas	m ³	36		
BA pour poteau soubassement	m ³	1,8		
BA pour poteau	m ³	6		
BA pour chainage intermédiaire	m ³	8,4		
BA pour chainage haut	m ³	24		
Maçonnerie en agglos pleins 20x20x40	m ²	210		
Maçonnerie en agglos creux 15x20x40	m ²	960		
Enduits verticaux lissés	m ²	1800		

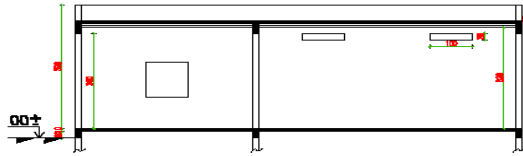
Plancher hourdie Ep.16+4 y compris table de compression étayage, ferraiyage et toutes sujétions	m ²	498		
Toiture				
Forme de pente	m ³	18		
Menuiserie				
F et P de porte métallique à un battant de (80*210)	U	6		
F et p de porte métallique à deux battant de (120*210)	U	6		
F et p de Fenêtres métallique à un battant de (100*100)	U	6		
F et p de Grille métallique de (100*25)	U	6		
Electricité				
Installation électrique (câblage, interrupteur, prise) et équipement solaire toutes sujétions	FF	6		
Peinture-Badigeon				
Application de peinture anticorrosion SEIGNEURIE sur mur int et ext	m ²	1800		
TOTAL				

PLANS

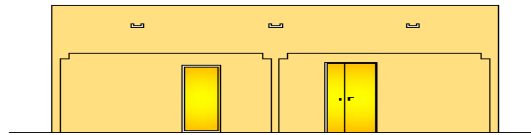
PLAN ARCHITECTURAL DU BM



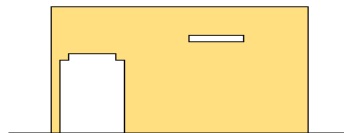
VUE PLAN ARCHITECTURAL DU BM



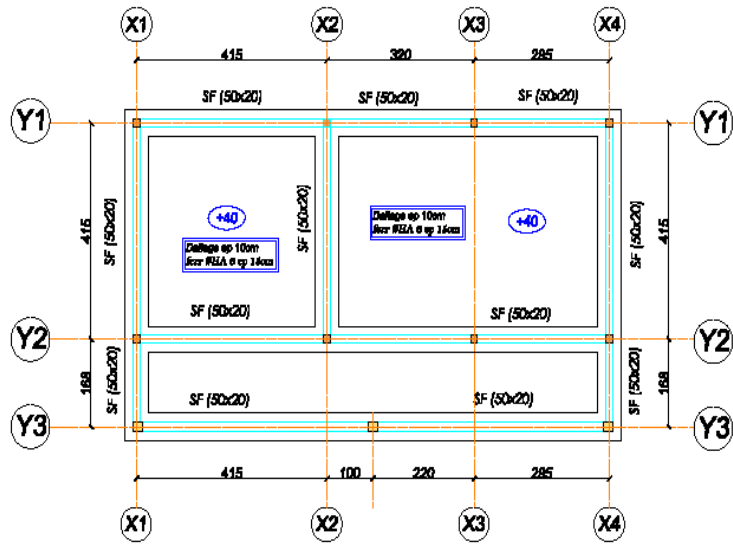
COUPE A-A



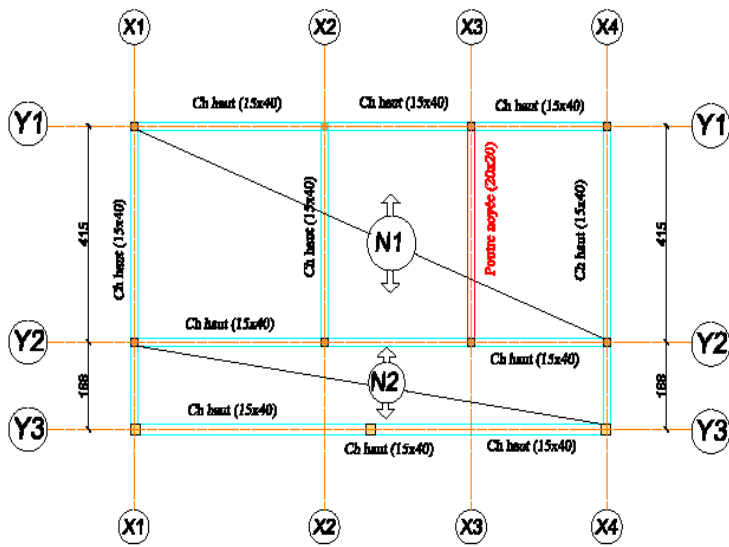
Façade principale



Façade latérale



PLAN DE COFFRAGE FONDATION



PLAN COFFRAGE PLANCHER HAUT

5. RESPONSABILITÉS

La fourniture des matériaux, matériels et équipements et leur mise en œuvre sont de l'essence même de la profession d'Entrepreneur. Ce dernier est le seul responsable du désordre pouvant résulter de l'une ou de l'autre cause sans pouvoir se décharger au préjudice du Maître d'ouvrage de tout ou partie de cette responsabilité.

Dans tous les cas, l'Entrepreneur assumera la responsabilité de l'exécution du projet proposé par le Maître d'ouvrage ou des modifications qu'il proposera.

L'Entrepreneur est le seul responsable de la sécurité sur le chantier. A cet effet il doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout dommage ou préjudice aux personnes sur le chantier ou à des tiers. Il sera tenu responsable des indemnités à verser pour tout dommage survenu dans le cadre de ses prestations.

6. CONTROLES DE QUALITÉ

Aucun matériel ne pourra être mis en œuvre avant d'avoir été vérifié et reçu par le Contrôleur de Caritas. Les approvisionnements sur le chantier n'auront lieu qu'après l'approbation de Caritas. Les matériaux refusés sur le chantier seront immédiatement enlevés du chantier par le prestataire et à ses frais.

Le Contrôleur vérifiera le travail du prestataire et devra lui notifier les malfaçons qu'il mettra en évidence. Ces vérifications ne doivent pas affecter les responsabilités de l'Entreprise.

7. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES TECHNIQUES

L'analyse et l'évaluation des offres techniques se feront sur la base des critères de qualifications suivants:

A. Références techniques

1. Expérience du prestataire, liste de personnel, CV et diplômes du personnel clé
2. Attestations de bonne exécution pour travaux similaires

3. Une Note méthodologique décrivant les travaux à entreprendre
4. Planning de travaux
5. Organigramme du personnel de chantier

B. Matériel

La disponibilité et l'adéquation du matériel nécessaire pour la réalisation des travaux. En tout état de cause, l'Entrepreneur est tenu de disposer du matériel nécessaire et en bon état de fonctionnement pour les travaux.

8. DELAI D'EXECUTION

Le démarrage des travaux aura lieu au plus tard le 08 mai 2017.

Le délai contractuel des travaux est de 90 jours et court à partir de la date de signature du contrat.

9. PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le candidat comprendra sous peine de nullité:

- La lettre de soumission complétée, datée, signée et accompagnée d'une procuration écrite du signataire de l'offre pour engager le soumissionnaire
- Une offre financière comprenant :
 - Le bordereau des prix unitaires complété dans sa totalité, signé et paraphé
 - Le devis estimatif et quantitatif signé et paraphé
- Une offre technique comprenant les renseignements suivants :
 - Le registre de commerce.

- Une Attestation R.I.B pour le compte bancaire.
- Les attestations prouvant que le soumissionnaire est en règle avec l'Administration public (les impôts, les assurances, ...).
- Les attestations des maîtres d'ouvrages de marchés exécutés par le soumissionnaire prouvant que le dit soumissionnaire a mené dans des conditions satisfaisantes des travaux similaires
- Les listes des matériels et équipements disponibles pour la réalisation du marché y compris ceux que le soumissionnaire se propose d'acquérir pour le besoin du projet
- Une note méthodologique décrivant le programme d'exécution, le délai, les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour chaque corps de travaux
- Un planning général des travaux établi de manière à respecter les délais contractuels
- Le nombre d'effectifs de main d'œuvre à utiliser par catégorie et par corps de travaux

Pour toutes informations complémentaires pour préparer l'offre veuillez-vous adresser à : coordinateur.mbout@gmail.com

10. APPEL A CANDIDATURES

Envoyer le dossier de candidature, intitulé «Construction de bancs multifonctionnels et boutiques de vente Convenio Mbout », comportant dossier de la société, références et un document de proposition technique et financière, avant le vendredi 16 février 2018 à 17h00 au siège de Caritas Mauritanie, dans un enveloppe fermé et adressée au nom de : Convenio Mbout. Caritas Mauritanie /Construction bancs multifonctionnels et boutiques

En déposant le dossier il faut amener une clé USB avec tous les documents en version numérique pour enregistrer

